

## En 2025, l'EPL a 40 ans

### Episode 3 : Début du XX<sup>ème</sup> siècle : les premiers pas de la démocratisation

Pour inventer l'EPL, il faut créer le lycée et Napoléon s'en est chargé par la loi fondamentale du 1<sup>er</sup> mai 1802. Nous avons vu précédemment que le XIX<sup>ème</sup> siècle verra se confronter deux ordres scolaires, l'un représenté par l'Église et ses congrégations qui défendront avec acharnement leur privilège exclusif sur l'enseignement scolaire datant du Haut Moyen-Age, l'autre porté par les idées républicaines et laïques qui revendique au nom de l'État la neutralité de l'enseignement. Ce n'est qu'à la fin du siècle, avec l'avènement de la 3<sup>ème</sup> république après la défaite de Sedan, que la bascule politique interviendra en faveur de l'école républicaine grâce aux lois de Jules Ferry suivies bientôt par la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, si la publicisation de l'enseignement secondaire est acquise, la démocratisation reste à faire.

La terminologie du système éducatif français dans le secondaire prête alors à confusion. De 1802 à 1959 le terme lycée désigne des établissements financés par l'État couvrant l'ensemble de l'enseignement secondaire long (des classes élémentaires jusqu'à la terminale en passant par la sixième) par opposition aux collèges qui pouvaient couvrir l'ensemble du cycle secondaire long mais étaient financés par les municipalités ou les départements.

Jusqu'à la fin des années 1950, le système scolaire français est encore régi par une stricte séparation entre 2 filières, l'élémentaire et la secondaire. La majorité des élèves poursuivaient leurs études dans l'enseignement primaire jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, que les lois du Front populaire de 1936 avait portée à 14 ans, ensuite ils passaient le certificat d'études primaires qui sanctionnait ce cursus. Les meilleurs d'entre eux avaient la possibilité de poursuivre des études dans des cours complémentaires du primaire qui deviendront plus tard les collèges d'enseignement général (CEG).

Pendant cette période le lycée symbolise la ségrégation sociale et culturelle de la société. Les enfants des groupes sociaux privilégiés y entrent, dans les classes élémentaires, dès le début de la scolarité obligatoire aujourd'hui, on dirait dès le CP. En 1963 ces classes élémentaires des lycées seront supprimées et assimilées à l'enseignement primaire. Les chiffres confirment cette école à deux vitesses : pendant l'année scolaire 1957-1958, les classes élémentaires du primaire scolarisent 4 millions d'élèves, les mêmes classes dans les lycées en reçoivent 70 000. Vers la fin des années cinquante, seuls 10% des jeunes d'une classe d'âge obtiennent le baccalauréat mais sur ces 10%, les 9/10<sup>èmes</sup> finissent leurs études dans l'enseignement supérieur.

Le lycée jusqu'en 1959 diffuse une culture scolaire abstraite, historiquement fondée sur la civilisation classique gréco-latine, c'est un ordre d'enseignement élitiste et malthusien qui persiste, dans l'esprit napoléonien de formation des cadres d'un État centralisé. Ce n'est qu'au milieu des années soixante, dans un contexte de modernisation économique et d'accélération du progrès technologique, que va s'opérer une hiérarchisation des enseignements faisant des mathématiques la discipline scolaire la plus sélective. Toutefois, une fragile démocratisation a pu contribuer à l'entrée dans les collèges et lycées d'enfants de milieux relativement moins aisés, aidés en la circonstance par la gratuité des études instaurée au début des années trente. (CF. Trilogie mnémorique de Marcel Pagnol).

Ce n'est que dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle qu'une véritable démocratisation de l'enseignement scolaire secondaire va se concrétiser, on pourra même parler à l'occasion de ces réformes d'une massification.

Roland Delon (roland.delon@aji-france.com)  
VIE DE L'ASSOCIATION